

## *Message de Martine Daguerre, Maire de Conches sur Gondoire*



### Ecoles de Conches et fermetures de classes

### Collège et carte scolaire

Madame, Monsieur, chers écoliers et collégiens,

La scolarisation des enfants et des jeunes est une préoccupation communale majeure. Ces derniers temps, nous assistons à la propagation de rumeurs et d'interprétations inexactes portant sur des sujets concernant d'une part les écoles et d'autre part le collège. Pourtant distincts l'un de l'autre, ils sont souvent confondus. Il est important de clarifier la situation auprès de tous, et plus encore auprès des parents ayant des enfants scolarisés ou en passe de le devenir, qui sont dans l'incertitude ou l'incompréhension.

#### ECOLES

La commune de Conches a deux écoles sur son territoire qu'elle finance par la fiscalité de sa population et le budget communal :

- L'école **élémentaire Gustave Ribaud** (CP-CM2), ruelle Binette
- L'école **primaire intercommunale** Conches-Guermantes (maternelle-CM2), rue Marcel Proust.

La commune assure :

- La gestion et les charges du personnel non enseignant
- Les dépenses de scolarité pour les enfants (cahiers, livres, papeterie, activités, etc.)
- Le financement des activités sportives, du périscolaire (cantines, garderie à Gustave Ribaud, et centre de loisir de l'école intercommunale) et des activités extrascolaires au centre de loisir, durant les petites et les grandes vacances
- L'entretien et la rénovation des bâtiments et des sites scolaires

L'école Gustave Ribaud est de gestion et de financement budgétaire strictement communaux ; l'école intercommunale du Val Guermantes est financée par les contributions budgétaires communales et les contributions fiscales des habitants (taxe syndicale), des deux communes au syndicat intercommunal (SIVOM)

- L'organisation du temps scolaire en journée est sous la responsabilité des enseignants et de l'Inspection de l'Education Nationale (IEN).
- La commune de Conches est décisionnaire de l'affectation des enfants conchois dans chacune de ses écoles, en fonction de leur adresse. Il s'agit de la **sectorisation**. Conches est concernée par la sectorisation des classes élémentaires puisqu'elle est la seule commune à avoir deux écoles. Les enfants guermantais sont tous scolarisés dans l'école intercommunale. Les enfants conchois se répartissent entre les deux écoles pour l'élémentaire et vont tous dans l'école intercommunale pour la maternelle.

La situation est inhabituelle avec deux écoles multipliant les dépenses d'une petite commune à fort caractère rural. D'autre part, le constat est celui d'une inégalité des services offerts aux enfants selon l'école fréquentée, sur certaines prestations d'activités et pour le périscolaire avec un centre de loisir dans l'école intercommunale et une garderie à Gustave Ribaud.

- Il est indispensable pour les finances communales de réduire les coûts par la mutualisation
- Le maintien de deux écoles n'a plus de sens avec la baisse de la démographie des enfants et les menaces de fermetures de classes dans les deux écoles
- Les bâtiments sont anciens et nécessitent des rénovations très lourdes. Il n'est pas possible de rénover deux écoles de front. Gustave Ribaud date des années 50-60, l'école intercommunale des années 70.
- La rénovation de l'école intercommunale a déjà commencé en 2021
- L'école intercommunale est beaucoup plus spacieuse et elle est située dans un site étendu de plain-pied, plus adapté à un groupe scolaire. Le bâtiment scolaire comptait 10 classes (9 actuellement) et il est possible d'y aménager de nouvelles classes. L'ensemble du sol occupé par le Sivom est, lui aussi, propice à des évolutions futures concernant ses équipements : cantine, locaux à usages multiples (sportifs, centre de loisirs, cours, îlots de fraîcheurs, etc.) A sa construction et encore lors de la création du SIVOM en 1970, cette école a été destinée à la scolarisation des enfants des deux communes adhérentes, et le site du SIVOM voué à des installations dont des installations sportives ou culturelles à l'usage de ces enfants.

**Il est donc logique de poursuivre la rénovation entamée et de regrouper tous les enfants de Conches dans l'école intercommunale.** Les futurs travaux devant s'orienter vers le réaménagement des espaces situés dans le bâtiment scolaire, de manière à avoir le nombre de classe suffisant à court terme puis à moyen et plus long terme, selon les évolutions démographiques.

### Les fermetures de classes

La fermeture d'une classe de maternelle sur les quatre est connue depuis des mois en raison de la baisse conséquente du nombre d'enfants de cette classe d'âge.

Les deux écoles sont menacées de fermeture d'une classe d'élémentaire par manque d'effectif à la rentrée 2023 :

- Une classe à Gustave Ribaud impliquant qu'il ne resterait que deux classes de **triple niveau** de 24 ou 25 enfants, compromettant la qualité de l'enseignement et la survie même de cette école.
- Une classe au Val Guermantes qui laisserait 4 classes élémentaires de 25 ou 26 enfants.

La fermeture à Gustave Ribaud n'est, pour l'instant, pas mise en avant par l'IEN mais la décision définitive sur les fermetures ne sera connue qu'au moment de la rentrée des classes, en septembre 2023.

**L'Education Nationale est seule décisionnaire de la fermeture de classes.** Ce n'est pas un choix du Maire mais il est évident que je ne peux me satisfaire de ces fermetures que ce soit pour l'une ou l'autre des écoles, ou pour les deux.

*Les effectifs et les difficultés des écoles de Conches doivent s'appréhender dans leur globalité et non en dissociant chacun des établissements de la commune. Face à toutes ces données et pour ne pas fragiliser inutilement les écoles et la qualité de l'enseignement, le regroupement des enfants, dans un seul groupe scolaire, devient une priorité pour la commune de Conches.*

## COLLEGE

- Les maires ne sont pas responsables des établissements d'enseignement supérieur (collège, lycée etc.)
- Le Département s'occupe de la gestion des **collèges** et de **la carte scolaire** indiquant l'affectation des collégiens d'une commune dans un collège donné. Le Département peut modifier cette carte en fonction des prévisions démographiques des collèges ou des communes, du nombre et de la répartition des collèges etc.

Maire de la commune, j'ai été reçue par le Département en avril dernier, afin de recevoir les explications motivant le changement de collège à la rentrée 2024-2025, et de recueillir l'avis de la commune. Conches est affectée depuis quelques années au collège Léonard de Vinci (LDV) à Saint Thibault-des-Vignes ainsi que la commune de Guermantes. Le collège LDV n'est plus en capacité d'accueillir les collégiens de ces communes. La proposition est de scolariser les CM2 entrants au collège en 2024, dans le collège des 4 Arpents de Lagny-sur-Marne.

Les enfants scolarisés avant 2024 à LDV, y poursuivront leur scolarité. Si un enfant entrant en 6<sup>ième</sup> en 2024 a une fratrie déjà scolarisée à LDV, il pourra encore s'y inscrire ou bien l'ensemble de la fratrie rejoindre les 4 Arpents.

Le transport scolaire sera assuré pour les enfants normalement inscrits à LDV avant 2024 et en 2024.

- Une réunion d'information a été organisée le 14 juin au collège de Lagny avec les parents d'élèves et le Département. La **majorité des élus de Conches sont favorables à ce changement**, car le classement du nouveau collège est supérieur, sur les critères de réussite, à celui de Saint Thibault. Il présente aussi d'autres avantages non négligeables pour notre population. Il est plus près et plus simple d'accès que le collège de Saint-Thibault :
  - Bus de ligne régulière, n° 26, donnant plus de souplesse aux collégiens selon leur emploi du temps, que les trois passages journaliers du bus scolaire.
  - L'usage de la marche, du vélo ou de trottinettes est facilité, les collégiens pouvant transiter par les axes doux ou partagés (rues Ferraille, Châtelet, Binette et Fort du Bois) nouvellement aménagés. Les deux roues sont également en libre-service tant à Conches qu'à Lagny.
  - La traversée piéton et vélo est sécurisée, entre Conches et Lagny, au niveau du nouvel abribus et du passage protégé permettant d'accéder directement au collège à travers le lotissement (D10 côté Gouvernes et RER-V).
  - Trajet en voiture plus court.
- **Les élus de Guermantes ne sont pas favorables** au changement de la carte scolaire pour leurs enfants et le collège des 4 Arpents

*Une manifestation a eu lieu le mercredi 31 mai 2023 dans la commune de Conches, à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de l'école intercommunale du Val Guermantes. M. Marchand, Maire de Guermantes et Mme Viard première adjointe à Guermantes et présidente du SIVOM, soutenaient une banderole et formulaient des propos indiquant leur refus de la sectorisation. Il ne s'agissait pas de la sectorisation des enfants de Conches par école (n'étant pas concernés), mais de leur refus de la modification de la carte scolaire pour leur collège proposée par le Département. Cette contestation propre à la commune de Guermantes qui s'est servi du SIVOM, de l'école intercommunale et des parents d'élèves des deux communes, est inadmissible.*

*Monsieur Himonet, vice-président du SIVOM et adjoint à la commune de Conches pour les écoles et moi-même, n'avons pas été avertis de cette manifestation contre la carte scolaire.*

*Cette campagne politique est sans lien avec l'école primaire et ne concerne pas le SIVOM. Les élus de Guermantes, même élus au SIVOM, ne peuvent pas venir défendre la politique de leur commune à Conches, ni dans une école intercommunale. De plus, sachant que la commune de Conches est favorable à cette nouvelle carte scolaire pour son collège d'affectation.*

En réponse au contenu de la vidéo de cette manifestation qui a été diffusée, il est nécessaire de préciser que :

- L'école du Val Guermantes n'est pas l'école d'un quartier, à cheval sur deux communes, mais une école intercommunale de Conches et de Guermantes, située sur le territoire de Conches. La réflexion et la politique scolaire de la commune de Conches englobe les deux écoles et ne saurait les dissocier.
- La carte scolaire collège s'apprécie, indépendamment, pour chacune des communes avec le Département. Elle ne regarde pas l'école primaire, ni le syndicat de communes (SIVOM).

La protestation guermantaise au sujet du collège s'est retrouvée imbriquée dans la protestation contre la fermeture de classes, embarquant malgré eux les participants des deux communes dans deux causes distinctes, dont celle du collège qui n'avait rien à faire dans cette école.

- Les Guermantais qui ne partagent pas l'avis du Département, et ceux qui ne partagent pas l'avis de leurs élus municipaux se manifestent auprès de leur mairie et du Département
- Les Conchois qui ne partagent l'avis de leurs élus municipaux et du Département se manifestent dans leur mairie et au Département

Les élus de Guermantes voulant manifester contre leur collège d'affectation, le font devant la mairie de Guermantes et auprès du Département.

Vous pouvez vous rapprocher de la Mairie pour de plus amples informations

Avec mes meilleures salutations,

Bien à vous

La Maire, Martine Daguerre

Le 12 juin 2023